

annonces légales et judiciaires



EARL LES CLOTS

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Société civile au capital de 8 000 euros
Siège social Quartier Guimandet 26000 VALENCE
388 686 602 RCS ROMANS

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes du PV AGE du 31/08/2025, les associés ont pris acte de l'intention de Monsieur Éric FARGERE de démissionner de ses fonctions de gérant à compter du 31/08/2025. Les associés ont également décidé de dissoudre par anticipation la société à compter du 01/09/2025 et de désigner comme liquidateur Monsieur Éric FARGERE, demeurant à 26000 VALENCE, Quartier Guimandet. Le siège de la liquidation est fixé au siège social.
Inscription modificative au greffe du Tribunal de commerce de ROMANS.

Pour avis

I.M.C. EXPORT

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 17 rue du Chalon 26260 CLERIEUX

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Clérieux du 22/10/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée ;

Dénomination sociale : I.M.C. export ;

Siège social : 17 rue du Chalon, 26260 CLERIEUX ;

Objet social : import export de tout produit, sauf alcool; location de tout matériel; achat revente véhicules, vente sur internet, vente sur marché ;

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ;

Capital social : 1 000 euros ;

Gérance : Mounir CHEURFI demeurant 17 rue du Chalon 26260 CLERIEUX.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Romans sur Isère.

Pour avis
La Gérance

Additif à l'annonce parue le 16 octobre 2025, concernant le **GAEC BIOTIFUL**
Il a lieu de mentionner la réduction du capital :

ancienne mention : 8 000 euros.

nouvelle mention : 4 000 euros.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à COMBOVIN (26), du 12/11/2025, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :
HOLDING SOLUTION B.

Siège social: 90 rue des Rollands 26120 COMBOVIN.

Objet: la gestion et l'administration de toute filiale, valeurs mobilières et titre de placement; la prise de participations dans toutes sociétés existantes ou à constituer; la participation directe ou indirecte dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières et dans toutes sociétés civiles, commerciales ou industrielles.

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au RCS.

Capital social: 60 000 € divisés en 100 parts représentatives de nature, entièrement souscrites et libérées.

Gérant: Monsieur Tommy BOU, demeurant à 26120 COMBOVIN, 90 rue des Rollands. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de ROMANS.

Pour avis,
La Gérance



Par arrêté interministériel du 16 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021, les annonces légales et judiciaires ont une tarification au caractère en 2025, soit 0,193 euro HT le caractère.
Les annonces de constitutions, cessations, changement de patronyme et modifications unitaires ainsi que les procédures collectives (ouverture et fermeture) sont forfaitisées. Les annonces de modifications comportant plusieurs événements sont tarifées au caractère. Ce tarif ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

Plus d'informations sur www.agriculture-dromoise.fr, rubrique publications légales



APPEL À CANDIDATURES - SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime.

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

AS 26 25 0228 01 EP : superficie totale : 40 a 66 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : MARSANNE (40 a 66 ca) - 'BICAYE' : ZM-94. Zonage : A. Occupation : Libre

AS 26 25 0229 01 EP : superficie totale : 40 a 67 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : MARSANNE (40 a 67 ca) - 'BICAYE' : ZM-95. Zonage : A. Occupation : Libre

AS 26 25 0059 01 MV : superficie totale : 2 ha 08 a 45 ca dont 39 a 50 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : MONTMIRAL (1 ha 68 a 95 ca) - 'LA JASSAUDIÈRE' : Z-14-17. SAINT-MICHEL-SUR-SAVASSE (39 a 50 ca) - 'SERANS' : C-17. Zonage : MONTMIRAL : A - SAINT-MICHEL-SUR-SAVASSE : CN. Occupation : Libre

AS 26 25 0218 01 PV : superficie totale : 21 ha 93 a 55 ca dont 3 ha 46 a 10 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : SEDERON (21 ha 93 a 55 ca) - 'ADRET DE CREMÉSIN' : B-190-192 - 'GAVENT ROUGE' : B-155-156-158 - 'LA FONT DU PONTI' : B-164-170-172-174-175 - 'LES COMBES' : B-193-219-225-236-240 - 'LES LAUNES' : B-46 - 'ABEILLON' : C-80-82-85-86-87-88-91-92-93-97 - 'BOISSE' : C-231-234-246-254 - 'TOULONNET' : C-40-42-46-56 - 'LA PIGIERE' : F-181-182. Zonage : A, N. Occupation : Libre

AS 26 25 0062 01 VR : superficie totale : 40 ha 28 a 40 ca dont 1 ha 63 a 90 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et exploitation. Parcellaire : GRANE (40 ha 28 a 40 ca) - 'LES FREYDIERES' : AD-148-149 - 'RIOSSET' : AE-27 - 'LES PUES' : ZC-3-4-143-144-145-146ZD-125-126-127. Zonage : A. Occupation : Occupée

AS 26 25 0209 01 VR : superficie totale : 7 ha 04 a 24 ca dont 4 ha 79 a 38 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation. Parcellaire : MIRMANDE (7 ha 04 a 24 ca) - '0070 CHE DE CHABRIER AU MAS' : ZC-203 - 'RASSIER' : ZC-138-254-256 - 'ROCHET' : ZC-251. Zonage : A, N. Occupation : Libre

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDÉRÉ COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'ÉGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du **05/12/2025** (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer <http://www.safer-aura.fr>, soit par mail à direction26@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 85 rue de la Forêt - CS 10150 26905 VALENCE CEDEX 9 - Mail : direction26@safer-aura.fr



APPEL A CANDIDATURES

Publication effectuée en application des articles L 141-1 et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime

La SAFER Provence Alpes Côte d'Azur se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens désignés ci-après qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir.

Réf : **AS 84 24 0151 01** Libre

Commune de Buisson - Surface : 12 ha 97 a 04 ca
Chante Perdrix - B 0592 ; Font Close - C 0296 - C 0300 ; La Baysse - D 0197 - D 0198 ; La Croze - B 0020 - B 0021 - B 0634 ; Le Cordier - B 0510 ; Le Jas - C 0128 - C 0129 - C 0130 - C 0131 - C 0132 - C 0135 - C 0136 - C 0137 - C 0144 - C 0145 - C 0146 - C 0147 - C 0148 - C 0155 ; Les Lots - A 0257 - A 0268 ; Les Pres - A 0311 - A 0313 - A 0314 ; Ramieres Hautes - A 0191 - A 0202 - A 0203 - A 0204 - A 0207 - A 0212 - A 0216 - A 0219 - A 0220 ; Sere De Case - B 0147 ;

Urbanisme : Agricole (PLU)

Commune de Tulette - Surface : 49 a 60 ca
Grandes Garrigues - K 0047 ;

Urbanisme : Agricole (PLU)

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature, au plus tard le **30/11/2025**, par écrit en précisant leurs coordonnées téléphoniques, prioritairement auprès de :

SAFER PACA

Délégation Départementale : Vaucluse
Maison de l'Agriculture, Agroparc
97 Rue des Meingajaries, CS 70013 84918 AVIGNON 9
Tél : 04 88 78 00 84

où des compléments d'information peuvent être obtenus, ou par voie dématérialisée sur <https://geo-paca.vigifoncier.fr/pubs/index.html>



Confiez-nous vos annonces légales et judiciaires, avis d'enquêtes publiques, annonces administratives...

Journal habilité à publier les annonces légales sur toute la Drôme

Edition PRINT

Parution le jeudi Bouclage mardi 17 h

Edition SPEL

www.agriculture-dromoise.fr

Mise en ligne immédiate

une adresse mail à votre service :

legales@agriculture-dromoise.fr

Chronique juridique

DROIT SOCIAL / De nombreuses exploitations agricoles offrent désormais des chèques cadeaux à leurs salariés, notamment à l'approche de Noël, afin de récompenser leur fidélité. Sachez que votre entreprise peut être exonérée du paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale sur ces avantages offerts à vos salariés.

Les chèques cadeaux, un avantage sans cotisation



Pour quelles entreprises ?

Toutes les entreprises sont concernées par l'exonération de charges sociales sur les chèques cadeaux, quelque soient leurs tailles. Toutefois, dès lors que l'entreprise dépasse 50 salariés avec la présence d'un Comité Social Economique (CSE), la mise en place des chèques cadeaux n'est plus exonérée de charges sociales. L'attribution des chèques cadeaux dépendra de la décision du CSE. En dessous de 50 salariés, c'est à l'employeur de décider de l'attribution des chèques

Pour quels bénéficiaires ?

Tous les salariés de l'entreprise peuvent bénéficier des chèques cadeaux, sans avoir à justifier d'une condition d'ancienneté ou d'une durée minimale de contrat. Attention : l'employeur ne peut opérer aucune différence de traitement entre les salariés. Si l'employeur conditionne le chèque cadeau à une ancienneté dans l'entreprise par exemple, il se verra appliquer des cotisations et contributions sociales.

Quels sont les évènements pouvant donner lieu à l'attribution de chèques cadeaux ?

L'attribution de chèques cadeaux est admise lors de divers événements :

- La naissance ou l'adoption,
- Le mariage ou le PACS,
- Le départ à la retraite,
- La fête des mères ou fêtes des pères,
- La Sainte Catherine (pour les femmes de 25 ans non mariées) et la Saint Nicolas (pour les hommes de 30 ans non mariés),
- Noël pour les salariés, et les enfants jusqu'à 16 ans révolus dans l'année civile,
- La rentrée scolaire, pour les salariés ayant des enfants de moins de 26 ans dans l'année d'attribution du chèque cadeau (sous réserve d'un justificatif de scolarité). La rentrée scolaire englobe toute rentrée de début d'année scolaire, universitaire... peu importe la nature de l'établissement (établissement scolaire, lycée professionnel, centre d'apprentissage).

Nature du chèque cadeau

Le chèque cadeau doit mentionner son utilisation, c'est-à-dire la nature du bien qu'il permet d'acheter ainsi que le(s) rayon(s) d'un grand magasin ou encore le nom de magasin(s) spécialisé(s) pour les bons multi-enseignes.

Manon Dussert,
juriste en droit social FDSEA 26